

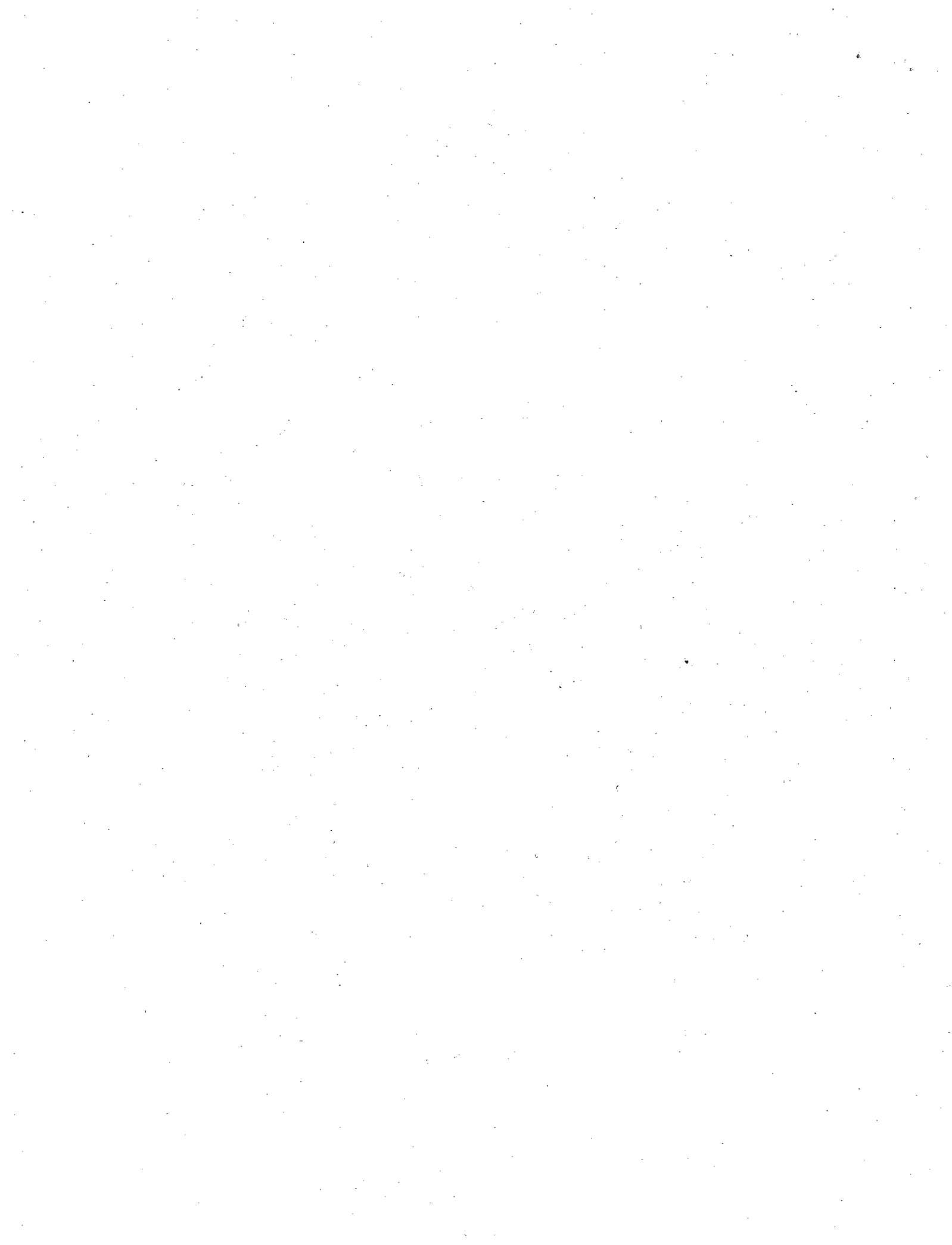
**MRC**  
de  
**Charlevoix-Est**

**Mémoire  
sur le projet  
de réforme de la  
carte électorale**

**de la Commission de la représentation électorale**

***Les enjeux du redécoupage de la  
circonscription de Charlevoix pour la  
population et le territoire de la MRC de  
Charlevoix-Est***

**4 juin 2008**



## **Préambule**

---

Le présent mémoire fait suite à la proposition de la nouvelle carte électorale pour le Québec présentée par la Commission de la représentation électorale le 12 mars dernier. Il constitue la position de la MRC de Charlevoix-Est. Par ce mémoire, la MRC souhaite exprimer son désaccord face au redécoupage de la circonscription de Charlevoix, lequel constitue pour la MRC une aberration à différents points de vue.

## **Enjeux pour le territoire de la MRC de Charlevoix-Est relativement au redécoupage de la circonscription de Charlevoix**

---

Toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est sont touchées par la proposition de la nouvelle carte électorale pour le Québec, laquelle est basée, dans le cas de la circonscription de Charlevoix, sur la correction d'un déficit de population électorale.

D'abord les municipalités de l'Est de la MRC, soit Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, ainsi que les territoires non organisés de Sagard et Mont-Élie, quitteraient carrément la circonscription de Charlevoix pour intégrer celle de René-Lévesque, sur la Côte-Nord.

Ensuite, celles du Centre (La Malbaie et Clermont) et de l'Ouest (Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, Saint-Irénée), qui bien qu'elles demeureraient dans la circonscription de Charlevoix avec les municipalités de la MRC de Charlevoix, se verraient jumelées à d'autres municipalités, encore plus à l'Ouest, appartenant actuellement à la circonscription de Montmorency, soit les municipalités de l'Ange-Gardien, de Château-Richer et de Boischatel. Même l'île d'Orléans, faisant actuellement partie de la circonscription de Montmorency, serait rattachée à la circonscription de Charlevoix.

En résumé, l'île d'Orléans, toute la Côte-de-Beaupré et une partie de Charlevoix formeraient la nouvelle circonscription *Beaupré-Charlevoix*.

Pour la MRC de Charlevoix-Est, les enjeux de ce remaniement sont :

- **Du point de vue du sentiment d'appartenance des populations touchées en regard de leur milieu...**

Les MRC sont nées en 1979, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un des défis reliés à leur création était de réunir à une même table des représentants de petites et de grandes municipalités pour planifier l'aménagement du territoire et permettre l'émergence d'un **sentiment d'appartenance régionale**.

Or, 25 ans plus tard, les MRC se sont révélées fort à propos pour stimuler la coopération sociale et le développement économique. C'est dire que la cohésion sociale s'y est développée de belle façon. La gouvernance qui émerge de cette entité territoriale a vu ses responsabilités s'étendre et son rôle devenir incontournable dans la représentation politique provinciale. Cela est particulièrement le cas de la MRC de Charlevoix-Est qui joue un rôle fondamental dans le rapport de force que peuvent avoir les citoyens face aux décisions du gouvernement provincial.

Ainsi, lorsqu'il est question d'un enjeu d'aménagement du territoire où l'appui du député provincial est nécessaire, comment une MRC scindée en deux circonscriptions électorales pourra-t-elle réussir à convaincre les deux députés de faire pression pour la réalisation du projet? Le poids démographique de notre MRC sera dilué, d'une part parce que nous nous joindrons à l'Ange-Gardien, Château-Richer, Boischatel et l'île d'Orléans lesquelles font partie de la Communauté Métropolitaine de Québec et d'autre part, nous perdrons nos territoires non organisés ainsi que Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine.

Nous considérons le projet de réforme de la carte électorale comme un risque énorme que les citoyens des MRC de Charlevoix-Est ne réussissent plus à faire valoir, auprès de leur député (qui deviendront au nombre de 2), leur situation précaire au niveau de l'emploi, des services et de la diversification économique. En effet, associés à la bonne santé économique des villes de la Communauté Métropolitaine de Québec et voyant notre représentativité passée de 43% à 28% au sein de la nouvelle carte électorale comment faire valoir notre situation de MRC parmi les plus dévitalisées du Québec. On a tout intérêt à être plus nombreux lorsqu'associés avec des gens qui ont les mêmes besoins que nous,

mais dans le cas présent, le fait d'être plus nombreux risque de nous créer de forts préjudices.

Considérant la perte de trois entités sur huit pour la MRC de Charlevoix-Est au profit de la circonscription de René-Lévesque, on parle d'une différence de 1824 personnes. Pourquoi créer un tel malaise, une anomalie géographique, un bris de sentiment d'appartenance sur la base d'une correction d'un déficit de population dont le résultat se solde par une variation de 1824 personnes? Les bénéficiaires sont lilliputiens comparativement aux blessures que cela va causer.

- **Du point de vue géographique...**

Géographiquement parlant, le territoire de la MRC forme un vaste bloc homogène s'étirant de la rivière du gouffre au fjord du Saguenay, ces deux éléments constituant des frontières naturelles.

Or, sur le site internet du *Directeur général des élections* du Québec, plusieurs *critères relatifs à la délimitation des circonscriptions électorales du Québec* sont identifiés. L'un de ces critères repose sur **les communautés naturelles**. Ainsi, il est entendu que :

Les circonscriptions représentent, en effet, des communautés naturelles établies en se fondant sur des critères géographiques, démographiques et socio-économiques.

La densité de la population, la superficie, la configuration de la région, l'accessibilité, le taux relatif de croissance de même que les frontières naturelles et anthropiques sont autant d'exemples de critères qui peuvent guider la nouvelle délimitation d'un territoire (notre soulignement)<sup>1</sup>.

Pour nous, il est évident que la barrière géographique du fjord du Saguenay représente une limite qui doit être respectée, ce qui était d'ailleurs le cas depuis l'élection de 1867, sous la circonscription de Charlevoix. Lier des municipalités de Charlevoix à une communauté géographique sur la rive opposée du fjord du Saguenay serait comme lier ces municipalités à une communauté géographique sur la Rive-Sud du St-Laurent!

---

<sup>1</sup> Directeur général des élections du Québec. *Critères relatifs à la délimitation des circonscriptions électorales du Québec*, [En ligne].

[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/decoupage\\_elect\\_quebec.asp](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/decoupage_elect_quebec.asp)

(Page consultée le 29 mai 2008)

La très grande partie du territoire que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Charlevoix-Est existe d'ailleurs depuis la première concession de la seigneurie de La Malbaie, faite le 21 décembre 1653.

- **Du point de vue de l'accessibilité à l'information, de l'accessibilité au député et de la prestation de services aux citoyens...**

Un impact non négligeable serait d'éloigner des communautés à plus de 300 kilomètres du bureau de leur député (Sagard-Baie-Comeau) ou à plus de 240 kilomètres (St-Siméon-Baie-Comeau), ce qui est contraire à « *un principe démocratique fondamental : la représentation effective des électeurs. Ce principe se traduit par la capacité pour les électeurs d'avoir le meilleur accès possible à leur représentant élu* »<sup>2</sup>. Sans oublier que la barrière naturelle du fjord du Saguenay n'est franchissable que par un traversier... Ce principe (représentation effective des électeurs), comme celui des communautés naturelles, est d'ailleurs inscrit dans la Loi électorale du Québec (L.R.Q., chapitre E-3.3) aux articles 14 et 15.

Comment les citoyens de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon pourront être informés de ce qui se passe dans leur nouveau comté n'ayant ni accès aux journaux régionaux de ce comté ni aux fréquences radiophoniques régionales. Comment le député du comté de René-Lévesque pourra-t-il être à l'écoute de ses citoyens ? La dynamique de participation citoyenne s'en verra ainsi amoindrie.

- **Du point de vue économique...**

La MRC de Charlevoix-Est est reconnue comme étant une MRC dévitalisée économiquement. La nouvelle carte électorale proposée ne ferait alors qu'amplifier la situation économique déjà précaire de la MRC. Il en va de même pour l'influence politique modeste de la MRC au sein d'instance comme la CRÉ de la Capitale-Nationale qui se verrait davantage affaiblie. Le poids de la MRC au sein de la région de la Capitale-Nationale serait un véritable poids plume ! Pas très rassurant quand on sait que le ring politique pour cette région met en scène des partenaires au poids, somme toute, assez lourd !

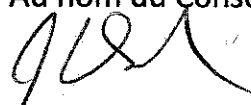
---

<sup>2</sup> Idem

En résumé, pour toutes les raisons évoquées précédemment, la MRC de Charlevoix-Est **s'oppose au projet de la nouvelle carte électorale** tel que proposé par la Commission de la représentation électorale et demande donc le statu quo, soit le maintien de la circonscription de Charlevoix dans ses limites actuelles.

La MRC de Charlevoix-Est, c'est plus que le terrain de jeux de la région de la Capitale-Nationale ! La MRC de Charlevoix-Est, c'est un territoire, une histoire, des aspirations, une appartenance et une âme qui sont partagés par 16 372 personnes provenant de sept municipalités et de deux TNO qui font toutes et tous la fierté de la MRC !

Au nom du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est,



**Jean-Luc Simard**  
Préfet

